



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 mai 2022

Question n° 8 de Mme Mathilde Maillard, déposée le 9 février 2022 « Boisy TV SA : quel coût pour la Ville ? »

Rappel

« Dans sa réponse à la question orale de la conseillère communale Françoise Piron lors de la séance du mardi 12 janvier 2022, le municipal en charge des Services industriels de la Ville a annoncé la dissolution courant 2022 de la société Boisy TV SA.

Active depuis 1996, la société Boisy TV a notamment pour but d'exploiter et de développer une station de tête multimédia permettant l'accès à internet et la diffusion de contenus analogiques, numériques et IP de radio et de télévision. La société Boisy TV SA est contrôlée par la Ville de Lausanne.

Dans la mesure où cette société va être prochainement dissoute, la soussignée demande à la Municipalité de Lausanne des renseignements quant aux montants investis par la ville de Lausanne dans la société Boisy TV SA ainsi que sur les bénéfices et/ou pertes enregistrés par la Ville dans le cadre de la société Boisy TV SA ».

Préambule

La société Boisy TV S.A. a été créée en 1996 par la Ville de Lausanne (50.1%) avec Redifusion Romandie S.A. (23%), Télécom PTT (23%) et Compagnie Vaudoise d'Electricité Participations SA (3.9%)¹. L'apport de Lausanne a été fait en nature, par la cession à la société des installations existantes de la station de tête de Boisy, pour une valeur de CHF 1'503'000.-.

Le réseau exploité par la Ville pour la fourniture de programmes de télévision et de radio comptait à ce moment-là déjà 53'880 abonnés, chiffre qui a continué à progresser pour atteindre près de 75'000 clients. La station de tête pour la diffusion des programmes permettait donc des revenus liés à l'exploitation du télé-réseau qui s'appelait alors « URBA-TEL ».

¹ Préavis N° 93 du 27 avril 1995 « Exploitation en commun de la station de tête du télé-réseau lausannois. Participation de la Commune de Lausanne à la société Boisy TV S. A., en formation ».

La création de la société visait à permettre un développement des activités de fourniture de services et a donc permis des revenus supplémentaires aux services industriels (SIL) dans le domaine du multimédia durant des années, qui n'apparaissent pas dans les comptes ou les bilans de la société qui ne faisaient qu'offrir des prestations à ses clients et actionnaires.

Le capital de la société a évolué par la suite. Cablecom a racheté 49.9% du capital pour être le seul autre actionnaire de la société. Les bonnes affaires de la société ont permis en 2003 d'effectuer une réduction de capital et de rembourser CHF 2'000'000.- aux actionnaires, soit CHF 1'002'000.- pour la Ville. En 2009, du fait de stratégies divergentes, la Ville a racheté la participation de Cablecom pour un montant de CHF 1'205'794², soit avec une soulte de CHF 1'416.42 par action d'une valeur nominale de CHF 1'000.-. La Ville a également décidé d'ouvrir le capital de la société à ses principaux clients, avec l'aval du Conseil communal.

Une augmentation de capital en 2012 a permis d'atteindre la composition du capital actuel, qui est la suivante :

Actionnaire	Nb d'action	% du capital	Part du capital
Ville de Lausanne	1'000	82.10%	1'000'000
TVT Services S.A.	80	6.57%	80'000
Société électrique de la Vallée de Joux S.A.	80	6.57%	80'000
vo énergies multimédia S.A.	34	2.79%	34'000
Commune de Bussigny	14	1.15%	14'000
Oronvision S.A.	10	0.82%	10'000
Total	1'218	100%	1'218'000

Les nouveaux entrants ont acheté l'action de Boisy TV CHF 2'456.-, soit avec un agio de CHF 1'456.- par action d'une valeur nominale de CHF 1'000.-.

La station de tête de Boisy étant désormais vétuste, les autres actionnaires ayant les uns après les autres, à partir de 2016, décidé de se passer des services de Boisy TV et les SIL pouvant disposer eux-mêmes des programmes via netplus.ch (dont la Ville est actionnaire à hauteur de 10%), le Conseil d'administration a donc décidé de proposer à l'assemblée générale la liquidation de la société. Le 4 avril 2022, en présence d'un notaire comme le prévoit le code des obligations, l'assemblée générale a confirmé l'entrée en liquidation et désigné le secrétaire général des SIL comme liquidateur.

Le bilan de liquidation de la société est aujourd'hui estimé à CHF 1'800'000.-, soit 1'477'833.- pour la Ville. Le bilan final sera connu en principe avant la fin de l'année.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Quels montants ont-ils été investis par la Ville de Lausanne dans la société Boisy TV SA depuis sa création et jusqu'en 2022 ?

La Ville a assuré un apport en nature à la création de la société en 1996, en transmettant à cette dernière la station de tête lausannoise de Boisy, valorisée CHF 1'503'000.-, puis a racheté les actions de Cablecom en 2009 pour un montant de CHF 1'205'794.-.

² Préavis N° 2009/37 « Réorganisation du capital des sociétés Boisy TV et DigiTV »

Question 2 : Quels bénéfices la Ville de Lausanne a-t-elle enregistrés dans le cadre de sa participation à la société Boisy TV SA ?

La création de la société a permis de cofinancer l'exploitation de la station de tête qui, sans cela, aurait été à la charge de Lausanne uniquement, et de disposer d'actionnaires clients.

L'achat de signaux TV et radio à Boisy TV a permis à la Ville de mettre en valeur le télé-réseau construit par les SIL.

La réduction de capital a permis de distribuer à Lausanne CHF 1'002'000.- en 2003. Le total des dividendes versés à la Ville durant la vie de la société se monte à CHF 1'036'450.-.

Question 3 : Quelles pertes la Ville de Lausanne a-t-elle enregistrées dans le cadre de sa participation à la société Boisy TV SA ?

Le bilan net en termes de flux de liquidités est positif et implique un bénéfice de 807'000.-

	Montant en CHF
Apport en nature	-1'503'000
Remboursement de capital	1'002'000
Rachat des actions	-1'205'794
Dividendes obtenus	1'036'450
Part estimée à la valeur de liquidation	1'477'833
Total	807'489

En outre, la station de tête était un investissement déjà réalisé et nécessaire dans tous les cas pour l'exploitation du télé-réseau par les SIL. Sans tenir compte de cet apport en nature, le bilan net pour la Ville est porté à un bénéfice de CHF 2'310'489.-.

Il faut encore relever que la Ville a encaissé des revenus importants durant des années en commercialisant les signaux TV et radio par le biais du télé-réseau grâce aux prestations de Boisy TV SA.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Maillard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 12 mai 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

